

Séance publique du 12 novembre 2007

Délibération n° 2007-4517

commission principale : développement économique

objet : **[Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] - Soutien au Syndicat intercommunal Saône Mont d'Or pour la pépinière généraliste Saône Mont d'Or de Genay pour son programme d'actions 2007-2008 - Convention annuelle**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 octobre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte général

Le dispositif partenarial [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], piloté par la Communauté urbaine dans le cadre de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise, vise à consolider et renforcer l'impact de l'entrepreneuriat sur le développement économique de l'agglomération. L'enjeu est de disposer sur chaque conférence d'un dispositif le plus complet et le plus intégré possible de manière à pouvoir soutenir le porteur de projet tout au long de son parcours, de l'idée au financement jusqu'à l'hébergement de l'entreprise, en passant par la formalisation de son projet et un accompagnement individualisé.

Les objectifs du dispositif [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] sont :

- d'augmenter le nombre d'entreprises créées et pérennes et donc le nombre d'emplois *via* la sensibilisation et l'accompagnement personnalisé des porteurs de projet,
- de faire de Lyon la capitale européenne de l'entrepreneuriat en développant des actions innovantes et en faisant de l'agglomération une terre d'expérimentation pour le lancement d'initiatives de portées nationale et européenne dans le domaine de l'entrepreneuriat.

Ce dispositif porte ses fruits : l'agglomération lyonnaise connaît depuis sept ans une augmentation continue du nombre d'entreprises créées : + 20 % entre 2001 et 2006.

Dans ce contexte, les pépinières d'entreprise sont à considérer comme des éléments structurants du soutien à la création d'entreprise au niveau local. Cet outil permet au porteur de projet de bénéficier d'une offre de service complète à proximité de son lieu de résidence ou d'implantation.

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine souhaite apporter son soutien au Syndicat intercommunal Saône Mont d'Or pour la pépinière généraliste Saône Mont d'Or de Genay, membre de [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], labellisée [L_VE] le 6 juin 2007.

La présentation de l'activité de la pépinière généraliste Saône Mont d'Or de Genay

La pépinière Saône Mont d'Or de Genay a été créée en avril 1998 au cœur du parc industriel Lyon Nord, à Genay. Elle est l'établissement d'exploitation du Syndicat de communes Saône Mont d'Or (16 communes). La pépinière s'adresse à des créateurs d'entreprises industrielles et artisanales de type industriel ou de service. L'objectif de la pépinière est de favoriser la réussite d'entreprises nouvellement créées sur le territoire, en allégeant leurs contraintes immobilières et administratives.

La pépinière Saône Mont d'Or est un lieu d'accueil temporaire d'entreprises de moins de six mois (hébergement extensible jusqu'à trois années et quatre années pour les activités de production). Elle accueille les porteurs de projet de création d'entreprise, les accompagne dans leurs démarches, héberge les entreprises jusqu'à leur insertion dans le tissu économique local et de l'agglomération.

La pépinière Saône Mont d'Or abrite sur 274 mètres carrés onze bureaux et se distingue en étant la seule pépinière de l'agglomération à proposer, sur 1 600 mètres carrés, onze ateliers permettant une activité de production ou de stockage.

Elle propose des services mutualisés, un accompagnement individualisé et collectif aux porteurs de projet.

Le bilan des actions conduites depuis la création et en 2006

a) - Le suivi développé à la pépinière Saône Mont d'Or

Depuis l'ouverture en 1998 de la pépinière, 68 entreprises ont été hébergées pour 112 emplois créés, soit une moyenne de 1,6 emploi par entreprise, avec un taux de continuité à 9 ans de 86 %.

En 2006, 16 entreprises ont été hébergées, pour 45 emplois créés (moyenne de 2,8 emplois par entreprise), avec un taux d'occupation de la pépinière de 87 %. La durée moyenne de présence sur la pépinière est de 24 mois.

Les entreprises sorties de la pépinière se sont implantées à 80 % sur le territoire de la Communauté urbaine (dont 45 % sur le territoire du syndicat de communes).

Parmi les services proposés par la pépinière Saône Mont d'Or, sont à noter :

- l'accueil *ante* création : aide au montage de projet,
- un suivi mensuel des entreprises au cours de la première année de démarrage. Cet accompagnement devient bimensuel en deuxième année puis trimestriel en troisième année,
- un accompagnement collectif *via* des formations régulières inter pépinières (Vaulx en Velin et La Coursive associées) ; ces formations bénéficiant du financement de la région Rhône-Alpes dans le cadre du programme Place, ainsi que des formations spécifiques pour la Très Petite Entreprise (TPE),
- des rencontres et échanges conviviaux sur un rythme régulier pour créer des synergies de groupe et sortir les créateurs de leur isolement.

b) - L'implication dans le réseau [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat]

La pépinière Saône Mont d'Or est reconnue porte d'entrée du réseau [L_VE] depuis 2006 sur le territoire.

Elle participe activement à la démarche de professionnalisation/labellisation en cours et a été labellisée [L_VE] le 6 juin 2007 avec un excellent niveau d'engagements satisfaits (94 % sur 100). Elle est, par ailleurs, concernée par la mise en place de la base de données commune à l'ensemble des acteurs du réseau.

Les entreprises hébergées bénéficient du réseau des partenaires [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] selon leurs besoins et les expertises de chacun.

Le plan d'actions 2007-2008

La stratégie de la Communauté urbaine auprès des pépinières généralistes, élément structurant du soutien à la création d'entreprise au niveau local et outil de redynamisation du territoire, est de les accompagner sur un maximum de trois années dans le développement de leurs services et la progression qualitative de ceux-ci pour s'inscrire dans le cadre de la norme AFNOR relative aux pépinières d'entreprise.

C'est dans ce contexte que la pépinière Saône Mont d'Or propose ces actions qualitatives pour 2007-2008.

a) - Le suivi des créateurs d'entreprise

La pépinière Saône Mont d'Or souhaite orienter ses actions de développement selon les axes suivants :

- améliorer l'accueil des visiteurs et des nouvelles entreprises : rédaction d'un livret d'accueil,
- élaborer une charte de l'accompagnement pour les créateurs : engagements réciproques des entreprises et de la pépinière,
- accroître la qualité de l'accompagnement vers davantage d'autonomie à la prise de décision : des formations ciblées et rencontres d'experts seront intensifiées, très pédagogiques, orientées sur les techniques et savoir-faire opérationnels,
- trois réunions d'information générale par an avec les créateurs pour faire le point des projets en cours.

b) - Dans le cadre de [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat]

- mise en place des actions de professionnalisation nécessaires au maintien du label sur le long terme,
- installation et alimentation de la base de données commune,
- participation au travail de rapprochement avec les prescripteurs sociaux du dispositif (Agence nationale pour l'emploi, Agence pour l'emploi des cadres, associations d'insertion, etc.),
- affichage de l'appartenance au réseau lors des actions de communication menées par l'association.

c) - Renforcement de la notoriété de la pépinière Saône Mont d'Or

La pépinière Saône Mont d'Or projette de mettre à disposition un espace dédié aux créateurs sur le nouveau site internet de la pépinière.

Le budget prévisionnel 2007-2008 pour le suivi des porteurs de projet

Dépenses	Montant (€)	Recettes	Montant (€)
achats et services externes	88 000	loyers et services communs	106 000
charges de personnel	120 000	investissement	1 000
frais de structure	10 000	subventions	131 000
outils marketing et commerciaux	10 000	dont Grand Lyon soutien pépinières	20 000
formation	10 000	dont participation des communes	101 000
total	238 000	total	238 000

Les modalités de soutien de la Communauté urbaine et les critères d'évaluation

Afin de soutenir et pérenniser l'action de la pépinière Saône Mont d'Or au sein du dispositif [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine d'un montant de 20 000 €.

La réalisation du plan d'action évoqué ci-dessus sera évaluée selon les critères suivants :

- la réalisation du livret d'accueil,
- la réalisation de la charte d'accompagnement,
- le nombre de sessions de formation proposées aux entreprises hébergées,
- la contribution à la base de données commune : évaluation du nombre de porteurs de projet réorientés vers les autres partenaires du réseau,
- les actions d'affichage et de promotion du réseau lors des actions de communication organisées ;

Vu ledit rapport ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

Ouï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que dans le tableau "Le budget prévisionnel 2007-2008 pour le suivi des porteurs de projet", il convient de lire, 4° colonne de la 5° ligne, "111 000 €"

au lieu de "101 000 €".

DELIBERE

1° - Accepte les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Approuve la convention à intervenir entre la Communauté urbaine et le Syndicat intercommunal Saône Mont d'Or ayant pour objet la pépinière Saône Mont d'Or et notamment le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 20 000 € au Syndicat intercommunal Saône Mont d'Or.

3° - Autorise monsieur le président à signer la convention de partenariat avec le Syndicat intercommunal Saône Mont d'Or pour l'année 2007-2008, prévoyant un versement selon les modalités suivantes : 80 % du montant global après visa de la convention par les services de la préfecture, les 20 % restants sur remise d'un rapport détaillé pour chacune des actions intégrées dans le cadre de la présente convention au 30 novembre 2008.

4° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 657 350 - fonction 90 - opération 0757 pour 16 000 € et à inscrire - exercice 2008 - compte 657 350 - fonction 90 - opération 0757 pour 4 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,